

AR PREFECTURE

006-210601167-20130528-02_2013-AR
Regu le 19/06/2013

République Française



COMMUNE DE SAINT-AUBAN Département des Alpes-Maritimes
ARRETE DU MAIRE n°02/2013

**Arrêté portant levée interdiction de la pratique du canyonisme
dans la clue de SAINT-AUBAN**

Le MAIRE de la commune de Saint-Auban,

Considérant que la Fédération Française Montagne et Escalade a informé en date du 19/04/2013 les services du Département de la conformité du canyon de Saint-Auban suite à son contrôle et aux interventions menées par le conseil général.

ARRETE :

Article 1^{er} :

L'interdiction de la pratique du canyonisme est levée dans la clue de SAINT-AUBAN à compter de la date susmentionnée.

Article 3 :

Ampliation adressée en Préfecture, au Cdg06 et au commandant de la Brigade de Gendarmerie qui est chargé en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Auban, le 28/05/2013

Le maire
M. Claude CEPPI

